

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°141/2021

**OBJET : Administration Générale : Création/Fixation tarif stand bioforme**

L'an deux mille vingt et un, le 23 du mois de décembre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021.

**PRESENTS** : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER /Michaël TRUCCHI /Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / /Katy NICOLAS/ Françoise DAMILANO /Thierry VISSIAN/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Bouabdallah LAFTAS /Philippe JANIN /Véronique MINISCLOUX/

**ABSSENTS REPRESENTES** : Philippe MINEUR par Alexandra, Catherine DINI par Robert NARDELLI, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Romain BIANCHI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

**ABSENTS** : Vanessa BEAUJAUD/Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE

**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités locales,

Considérant l'opportunité de la commune de proposer un salon à thème avec une tarification de vente pour les emplacements,

Considérant que la manifestation « BIOFORME » est organisée par la commune pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive,

Il convient de fixer les tarifs de l'emplacement du stand à 200euros pour la durée du salon et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se référant à ladite organisation de la manifestation citée en objet.

Oui l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE le tarif de l'emplacement du/stand salon bioforme à 200 €.
- AUTORISE Le Maire à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 23 Absents : 4 Contre :0 Abstentions : 0 Pour :23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/12/2021  
et publication en mairie le : 29/12/2021